



## Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

### Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

#### DELIBERATION ° 2022-24

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze juin, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Pierre BIVAS, Jacky BLONDEL, Éric BOISTEAU, Catherine CHANDOLAS, Jean-Christophe CHARBIT, Ludovic DAVOINE, Yann-Fabrice FAUCILLE, Philippe LE PÊCHEUR, Claire SOUBRIÉ.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Patrick BRICON (pouvoir donné à Jean-Christophe CHARBIT), Didier BROQUET (pouvoir donné à Éric BOISTEAU), Jacqueline DUBOST (pouvoir donné à Catherine CHANDOLAS), Laurence MARTIN (pouvoir donné à Philippe LE PÊCHEUR), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à Yann-Fabrice FAUCILLE), Nathalie VASSAUX.

**SECRETARE DE SEANCE** : Catherine CHANDOLAS

Date de convocation : 09/06/2022

Date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Christophe CHARBIT

**OBJET** : Décision Modificative n°2 – Budget Commune 2022 – Intégration des RAR 2021.

Afin de faire apparaître de façon distincte les Restes à Réaliser 2021 des données budgétaires inscrites au budget 2022, il convient d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	Compte 2131	Chapitre 13	Compte 13461
	-95 052.40 €		-51 635.54 €
Intégration Restes à Réaliser			
Dépenses investissement		Recettes investissement	
	95 052.40 €		51 635.54 €
Détails RAR 2021			
Compte 2131	68 104.26 €	Compte 1321	12 596.58 €
Compte 2183	26 948.14 €	Compte 1323	39 038.96 €

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

—l'Unanimité—

- Voix pour : 10

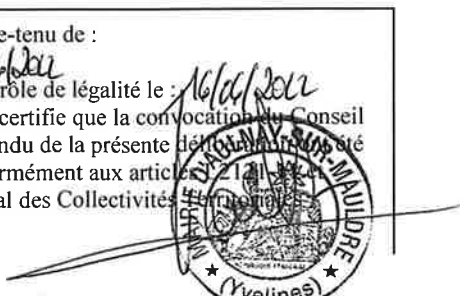
—Voix contre—

- Abstention : 4

**Approuve** la décision modificative portant sur l'intégration des RAR (Reste à Réaliser) 2021.

Certifié exécutoire compte-tenu de :

La publication du : *M. Charbit*  
Et la transmission au contrôle de légalité le : *16/06/2022*  
Le Maire de la commune certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121.25 du Code Général des Collectivités Locales.  
Le Maire,



Pour extrait conforme Le Maire,

14/06/2022  
Accusé de réception en préfecture  
078 21780933-20220618-2022-24-DABF  
Date de réception en préfecture 16/06/2022

*Jean-Christophe CHARBIT*  
Jean-Christophe CHARBIT

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
Chapitre 21	Compte 2131	Chapitre 13	Compte 13461
-95 052.40 €		-51 635.54 €	
<b>Intégration Restes à Réaliser</b>			
Dépenses investissement		Recettes investissement	
95 052.40 €		51 635.54 €	
Détails RAR 2021			
Compte 2131	68 104.26 €	Compte 1321	12 596.58 €
Compte 2183	26 948.14 €	Compte 1323	39 038.96 €